



Proconseil Office de conseil viticole
 Jordils 3 - CP 1080 • 1001 Lausanne
 021 614 24 31
viticulture@prometerre.ch
www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
 et des affaires vétérinaires (DGAV)
 Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
 079 941 09 18
philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N°4 du 20 mars 2025

Calendrier recensement et inscription mesures : rappel des échéances et point d'attention.

Entretien du sol : rappel des principales règles, brochures spécifiques

Traitements de sortie d'hiver : il est encore trop tôt mais ces traitements seront à raisonner prochainement, au cas par cas, selon les attaques d'excoriose ou d'acariose observées l'année passée et lors de la taille.

Règles DERIVE et RUISSELLEMENT : des documents de vulgarisation sont en ligne, ainsi qu'un tutoriel en vidéo pour les règles concernant la DERIVE.

InnoVino 2025 : une partie des diaporamas est disponible en ligne.

Enquête « les défis de la viticulture » : une enquête d'ampleur nationale est lancée dans le cadre du projet FLAVID3. Prenez quelques minutes pour partager votre vision !

Agenda : de nombreux cours sont encore au programme avant le redémarrage de la saison ! Pratiques agroforestières en vigne, compost, préparation aux contrôles, gestion de l'azote... Faites un tour sur notre site !

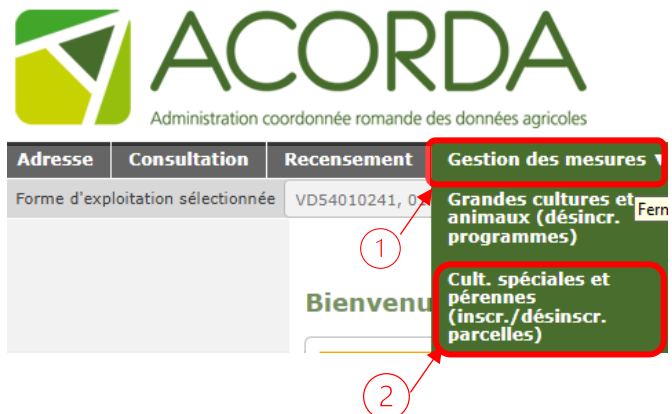
Calendrier administratif

Rappel des dates butoirs à venir :

Validation et/ou mise à jour VV20 (cépages)	31 mars
Mesures cantonales (Plan phyto vaudois, Plan Climat Vaudois)	30 avril
Mesures fédérales de réduction des produits phytos (type CSP)	30 juin
Demandes d'aide à l'investissement du plan phyto vaudois (sur facture).	Formulaire à envoyer avant le 31 août.

* une période de réouverture est prévue pour certaines corrections éventuelles du recensement du 15 au 30 avril.

ATTENTION, à plusieurs reprises, nous avons observé des inscriptions par défaut de toutes les parcelles aux mesures fédérales, notamment la mesure « Contributions pour non-recours aux insecticides, acaricides et fongicides dans les cultures pérennes après floraison » avec limitation du Cuivre. **Vérifiez ces inscriptions systématiquement et sélectionnez uniquement les parcelles souhaitées.**



Si l'onglet « Recensement » devait être finalisé jusqu'au 17 mars dernier, il est encore possible de sélectionner des parcelles pour des mesures spécifiques. Le délai est fixé au 30 juin pour les mesures fédérales, l'engagement aux mesures « parcellaires » est de 4 ans.

Entretien du sol

Les travaux visant à gérer la concurrence du couvert herbacé, notamment au pied des ceps, vont être entrepris dans les prochaines semaines. Afin de vous accompagner dans la prise de décisions, plusieurs fiches thématiques ont été élaborées et sont disponibles en ligne, sur le site vitiplus.ch (rubrique Infos vitivinicoles puis [Entretien du sol](#)) :

<h3>Entretien du sol : l'essentiel</h3> <p>Proconseil</p> <p>Charrues combinées, tracteurs sur chenilles, Désherbage de terre mou pour un meilleur réglage (angle d'attaque)</p> <p>Les outils à 16 rebords qui forment le cap sont aussi une option intéressante pour ceux qui ne veulent pas travailler le sol profond, mais qui ont un problème de bords.</p> <p>Alternatives pour la gestion sous le rang</p> <ul style="list-style-type: none"> Couvert végétal couvrant et peu concurrentiel <p>Les hermines sont sensibles sur le versant du côté de couverts permanents qui restent bas sous le rang, mais que les lapins, taupes, effluents, bœufs, Trappes ou encore le bœuf des bords.</p> <p>Couvert avec copeaux, bords des bords, Agropyron</p> <p>Tapis couvrant de bords des bords</p> <p>• Escarpements, passages, vers chauds et rétrograde</p> <p>Le passage par des animaux (bœufs, vaches...), l'usage d'une machine dans certains cas pour améliorer les conditions, l'usage d'un tracteur et le couvrir de terre sont des méthodes de gestion de la plantation qui ont des avantages dans les vignes en pente. Les techniques de désherbage à l'eau chaude, à l'acide ou au vinaigre sont en développement mais restent très dangereuses, chronophages et les résultats sont aléatoires pour le moment. Certains produits ont également été testés pour désherber et améliorer les conditions de plantation dans les vignes en pente.</p> <p>Les distances minimales d'application au sol sont le rang et leurs caractéristiques détaillées sur l'index de la fiche technique relative Agridea N°115, parue en mars 2021.</p> <p>Fiche technique - entretien du sol - Proconseil 04/2023</p> <p style="text-align: right;">Axel Jaquet et Estelle Pucureau - Proconseil</p> <p style="text-align: center;">lien direct fiche thématique</p>	<h3>Guide spécifique vignes en pente</h3> <p>Proconseil</p> <p>GUIDE DES SOLUTIONS SANS HERBICIDES POUR LA GESTION DES VIGNES EN PENTE</p> <p>Retour d'essai mené dans le cadre de divers groupes d'intérêt (2006 à 2013)</p> <p style="text-align: center;">lien direct guide</p>
--	--

avec la mise en place de certaines mesures spécifiques, cf [Brochure Agridea](#) Réduction dérive et ruissellement en viticulture).

<h2>Herbicides</h2>			
	Nom de produit	Número d'homologation	ES
A	Auxilior Rex	W-6085-2	
C	Chikara 25 WG	W-5793	6 m
D	Dunovum	W-7340-3	20 m
F	Firebird Plus	W-7340	20 m
	Focus Ultra	W-4700	

Figure 1: extrait page 17 de l'index phytosanitaire d'Agroscope, version 2025. Distances aux eaux superficielles (ES).

• Point herbicides & SVBN

Dans les surfaces de promotion de la biodiversité en vigne, seul l'usage d'herbicides foliaires est autorisé et uniquement sous les ceps sur une largeur de 50 cm maximum.

• Utilisation Chikara 2025

Contrairement aux prescriptions pour la saison 2024, il est à nouveau possible d'appliquer du Chikara 25 WG avec des pulvérisateurs à dos ou à main, sous réserve de porter une tenue de protection.

Rappel de la règle concernant l'enherbement dans les exploitations respectant les PER :

L'enherbement doit couvrir toute l'année au moins 1 interligne sur 2.

NB : dérogations possibles si Réserve utile < 100mm, si jeunes vignes 1 à 3 ans ; si cultures étroites (< 1.40m) et parcelles non mécanisables.

Traitements de sortie d'hiver

Points HERBICIDES

• Surfaces

Il est interdit d'appliquer des herbicides sur toute la surface sauf exceptions (cas identiques aux dérogations d'enherbement d'au moins un interligne sur 2 toute l'année, cf paragraphe précédent).

• Périodes d'application

Dans tous les cas, respecter les indications de la fiche produits liée à l'homologation.

Il est interdit d'appliquer des herbicides racinaires après mi-juin. Des autorisations spéciales limitées dans le temps peuvent être délivrées au niveau cantonal en cas de résistance avérée dans des zones géographiques délimitées.

Pour les personnes visant le certificat VITISWISS, il est de plus interdit d'appliquer des herbicides entre le 1^{er} septembre et le 31 mars. Une application anticipée peut être envisagée 3 semaines avant débournement.

• Distances cours d'eau et routes

Les herbicides sont interdits à moins de 50 cm des routes. En PER, ils sont autorisés de 3 à 6m des cours d'eau uniquement pour une application plante par plante et seulement à l'aide d'herbicides foliaires. Des distances plus importantes peuvent être indiquées et il convient de consulter les conditions d'homologation des produits, cf extrait ci-dessous (possibilité de les réduire

Excoriose



Cette maladie est principalement dommageable pour les vignes en taille courte. Lors de très fortes attaques, les rameaux peuvent être déformés et cassants par la suite.

Bien qu'impressionnante, l'incidence de l'excoriose n'est pas forcément importante et il convient de traiter seulement les parcelles présentant des

symptômes sur bois. Pour juger de l'efficacité d'une application, nous vous conseillons de laisser une petite fenêtre témoin (une longueur d'entre-piquets par exemple) dans une parcelle homogène pour comparaison.

Mesures préventives :

- Ne pas laisser les sarments entiers au sol à l'approche du débournement, mais les broyer.

Lutte :

- 1 à 2 traitements juste avant les précipitations. Le premier au stade C-D (40% de bourgeons au stade D) puis au stade E, 1 à 4 feuilles étalées.

Produits :

Voici les principales familles de produits utilisables :

- Soufre mouillable à 2% (16 kg/ha) uniquement au stade C-D (après ce stade : risque de brûlures)
- Folpet, strobilurines (dosage : voir index phyto)

Technique d'application :

Il est important de bien mouiller les bourgeons ou les pousses lors de l'application. Nous vous conseillons d'utiliser des buses à grosses gouttes avec un important volume de bouillie (800l/ha).

Acariose

Contrairement à 2023, peu de symptômes ont été signalés au printemps 2024. En général, ce sont surtout les jeunes vignes (jusqu'à la 3^{ème} feuille), encore peu colonisées par les typhlodromes, qui peuvent être sensibles à ces ravageurs et montrer des signes de blocage de croissance (feuilles en forme de cuillère). Les niveaux de populations de typhlodromes sont aussi fortement influencés par les conditions climatiques du millésime précédent. En effet, les populations présentes en Suisse supportent mal des conditions chaudes et sèches.

Mesures préventives :

Dans les parcelles non colonisées par les typhlodromes, vous pouvez favoriser l'installation d'auxiliaires à partir des pousses ébourgeonnées dans les vignes adultes bien colonisées.

Lutte :

Dans les parcelles ayant présenté des symptômes conséquents d'acariose l'an dernier, nous recommandons d'effectuer un traitement préventif, au stade C-D, avec du soufre mouillable (2%, 16 kg/ha). Un modèle est disponible sur agrometeo.ch pour optimiser le positionnement de l'intervention. En voici quelques éléments importants :

- le cumul des températures >0°C depuis le 1^{er} mars est compris entre 300 et 550°C ;
- la température maximale de la journée dépasse 12°C ;
- le volume de bouillie à l'hectare doit être important (800 l/ha).

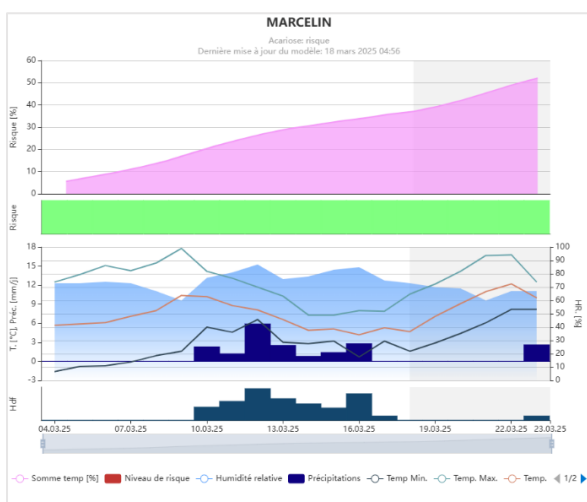


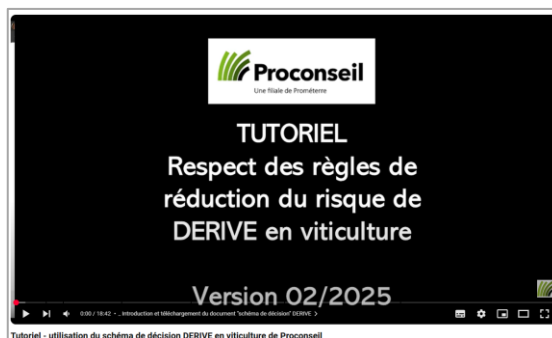
Figure 2: Exemple modèle Acariose pour Marcellin. Source : Agrometeo, 18/03/25

Viticulture biologique

Le traitement au soufre mouillable au stade C-D a une efficacité sur l'excoriose, l'acariose et l'érinose. Pour une lutte durable contre l'acariose et l'érinose, l'implantation et le maintien d'une population suffisante de typhlodromes est à privilégier.

Règles dérive et ruissellement

Comme annoncé dans le bulletin précédent (N°3 du 20/02/25), des documents de vulgarisation des règles concernant la dérive et le ruissellement sont en ligne sur vitiplus.ch. Vous retrouverez également un tutoriel sous forme de vidéo pour vous guider dans l'outil concernant les règles de limitation des risques de dérive (vidéo « Ruissellement » à venir).



InnoVino 2025

Certains des diaporamas présentés lors des deux journées de conférences InnoVino les 12 et 13 février dernier ont pu être partagés. Vous les trouverez en ligne directement [via ce lien](#) ou sur la page de Prométére (recherchez « InnoVino »).

Enquête « Défis de la viticulture »

Dans le cadre du projet de recherche FLAVID 3 (plus d'infos [ici](#)), mené par Agroscope, Agridea et le WSL, les vigneronnes et les vignerons sont invités à participer à un questionnaire sur les défis actuels et futurs de la viticulture.

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

- ✓ Comprendre les sensibilités et les préoccupations des viticulteur-trices dans le cadre de leur activité.
- ✓ Comprendre comment mieux cibler les activités de recherche sur des maladies telles que la flavescence dorée pour répondre aux besoins et aux attentes du secteur.

Cela ne vous prendra que quelques minutes. L'enquête est disponible jusqu'à fin juin.



Participez au questionnaire maintenant et partagez votre avis !
<https://flavid.ch/savd>

Point formations

1 **Aménagement et pratiques agroforestières en viticulture** (avec Alain CANET)

Date : Jeudi 27 mars 2025

Lieu : Région Lavaux

[Détails et inscription](#)

1 **Utilisation des produits de recyclage (composts, digestats,...) en viticulture: Quoi ? Pourquoi ? Quand ? Comment ?**

(avec Jacques FUCHS)

Date : Mardi 8 avril 2025

Lieu : Site Ecorecyclage, Lavigny

[Détails et inscription](#)

1 **Comment être bien préparé à un contrôle ?**

Date : Mercredi 9 avril 2025

Lieu : Maison du Paysan, Lausanne

[Détails et inscription](#)

1 **Gestion de l'azote en viticulture : état actuel des connaissances et spécificités de la production biologique** (avec Thibaut VERDENAL et Frédéric LAMY)

(avec Thibaut VERDENAL et Frédéric LAMY)

Date : Mercredi 30 avril 2025

Lieu : Agroscope Pully

[Détails et inscription](#)

Focus flore « accompagnatrice »



Soucis des champs (*Calendula arvensis*)



Orpin blanc (*Sedum album*)



Brome des toits (*Bromus tectorum*)

Auteurs :

Florian Favre, Axel Jaquero, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.